

Le fait du jour

Migrants : la colère répond au tour de vis

PLAN DU GOUVERNEMENT

Il vise à traquer les personnes en séjour irrégulier jusqu'aux dortoirs des centres d'hébergement. Le Défenseur des droits s'insurge, les associations se rebellent

JEAN-DENIS RENARD
jd.renard@sudouest.fr

Une « cordée solidaire » des professionnels de la montagne dimanche dans les Hautes-Alpes, les inquiétudes du Défenseur des droits Jacques Toubon, la colère des associations, la volonté du gouvernement de hâter les reconduites à la frontière : la tension est montée d'un cran alors que se déroulait hier la « journée internationale des migrants ».

1 La mèche allumée des circulaires Collomb

Deux circulaires signées par Gérard Collomb, le ministre de l'Intérieur, ont mis le feu aux poudres. La première exhorte les préfets de département à multiplier les reconduites à la frontière. Sont dans la ligne de mire les déboutés du droit d'asile qui ont épuisé les voies de recours. Ainsi que les étrangers qui ont été enregistrés dans un autre pays à leur arrivée en Europe. En vertu du règlement de Dublin, la France peut les contraindre à effectuer leur demande d'asile dans ce premier pays de transit.

Le ministère de l'Intérieur a poussé la logique jusqu'au bout par une circulaire qui prévoit le déploiement d'équipes mobiles chargées de vérifier la situation administrative des migrants dans les centres d'hébergement. « À ma connaissance, il n'y a pas encore eu d'opérations de ce type dans le Sud-Ouest. On ne verra pas les policiers, ce seront des fonctionnaires de l'Ofii (Office français de l'immigration et de l'intégration) et de la préfecture », risque Pierre Grenier, le responsable régional (Bordeaux et Toulouse) de la Cimade, une association qui œuvre pour le respect des droits des migrants.

2 Associations et Défenseur des droits : le front du refus

C'était l'inquiétude, c'est maintenant la colère. Du côté des associations solidaires avec les migrants, les réactions sont vives. Hier, 25 d'entre elles ont saisi le Défenseur des droits, une autorité indépendante du pouvoir politique qui est dirigée par Jacques Toubon. Motif : « elles n'accepteront pas que les centres d'hébergement deviennent des annexes des préfectures ». Elles partent du principe que l'accueil inconditionnel dans les lieux d'hébergement est « un principe fondamental de l'action sociale ».

Ces associations n'auront aucun mal à convaincre Jacques Toubon qui s'inquiète déjà d'un « changement complet de politique » sur l'accueil des étrangers. Dans un communiqué

LE CHIFFRE

6 030

C'est le nombre de places d'hébergement pour les étrangers en Nouvelle-Aquitaine. Ils sont près de 3 800 dans les CADA (centres d'accueil pour demandeurs d'asile) et 1 100 dans les CAO (centres d'accueil et d'orientation ouverts pour les personnes en provenance de Calais). Dans ces CAO, 41 % des pensionnaires sont des demandeurs d'asile, 36,5 % sont des « dublinés » (lire ci-contre) et 20 % ont obtenu le statut de réfugié.

publié hier, il dénonce « une logique de suspicion » devenue la règle.

« Les difficultés pour entrer sur le territoire, même au titre de l'asile, se combinent avec une précarisation croissante des conditions de vie et de séjour des étrangers présents et avec un développement sans précédent des moyens mis au service de l'éloignement de ceux qui n'auraient pas vocation à demeurer sur le territoire », déplore Jacques Toubon. Celui-ci met le doigt sur une faille, l'absence de recours possible des personnes qui seraient embarquées.

Les chantres de la solidarité ne se réfèrent pas qu'aux grands principes. Selon eux, le raidissement gouvernemental est contre-productif. « Il y aura le même nombre de demandeurs d'asile avant et après. Mais ils ne se risqueront plus dans les centres d'hébergement. Ils resteront dans les squatts ou à la rue », estime Pierre Grenier.

3 « Personne dans la rue », le slogan face à la réalité

Selon Gérard Collomb, la France doit faire face à 95 000 demandes d'asile en rythme annuel. « Nous ne pouvons pas accueillir tout le monde dans de bonnes conditions », plaide le ministre de l'Intérieur.

L'an passé, près de 86 000 étrangers ont demandé l'asile, un chiffre en hausse de 7 % par rapport à 2015 (80 000) et un bond par rapport à 2014 (65 000). En comparaison, l'Allemagne enregistre 200 000 demandes de cette année, contre 280 000 en 2016.

Mais les délais de la procédure de demande d'asile - ils étaient d'environ un an début 2017 - font grossir le nombre d'étrangers en attente. En juillet, le gouvernement a présenté un plan pour réduire de moitié le



Le 7 juillet dernier, plus de 2 000 hommes, femmes et enfants sont évacués de leur camp de fortune, installé Porte de la Chapelle, au nord de Paris. Il sera réoccupé en quelques mois.

temps d'instruction des dossiers. Il a aussi annoncé l'ouverture de 7 000 places d'hébergement de plus. Pour autant, tous les besoins ne sont pas couverts, loin s'en faut. Malgré les interventions répétées de la police, des villages de tentes reposent sans cesse, en région parisienne comme dans les environs de Calais. Le dispositif d'accueil craque aux coutures. Cette réalité fait cruellement écho à la promesse présidentielle proférée fin juillet à Orléans. « D'ici la fin de l'année, je ne veux plus personne dans les rues ni dans les bois », avait solennellement énoncé Emmanuel Macron.

Dimanche sur France 2, le président a répété son mantra favori : « ce que je dis, je le fais ». Dans le cas d'espèce, c'est raté. Quant au tour de vis assumé par le gouvernement, il est très éclairant sur le retournement des valeurs qui s'est opéré en l'espace de quelques décennies. Datant de 1946, des archives de l'INA commentent un accord au terme duquel 200 000 Italiens sont autorisés à entrer sur le territoire français. « Un geste fraternel d'un grand pays à l'égard de ceux que la misère des temps condamne à chercher leur pain dans l'exil », célèbre le commentaire.

Des structures d'accueil dépassées



À Bordeaux, trois étudiants ont fondé La Ruche, un squat qui accueille des mineurs isolés.

BORDEAUX Hausse constante du nombre de réfugiés depuis 2014, les structures d'accueil sont débordées

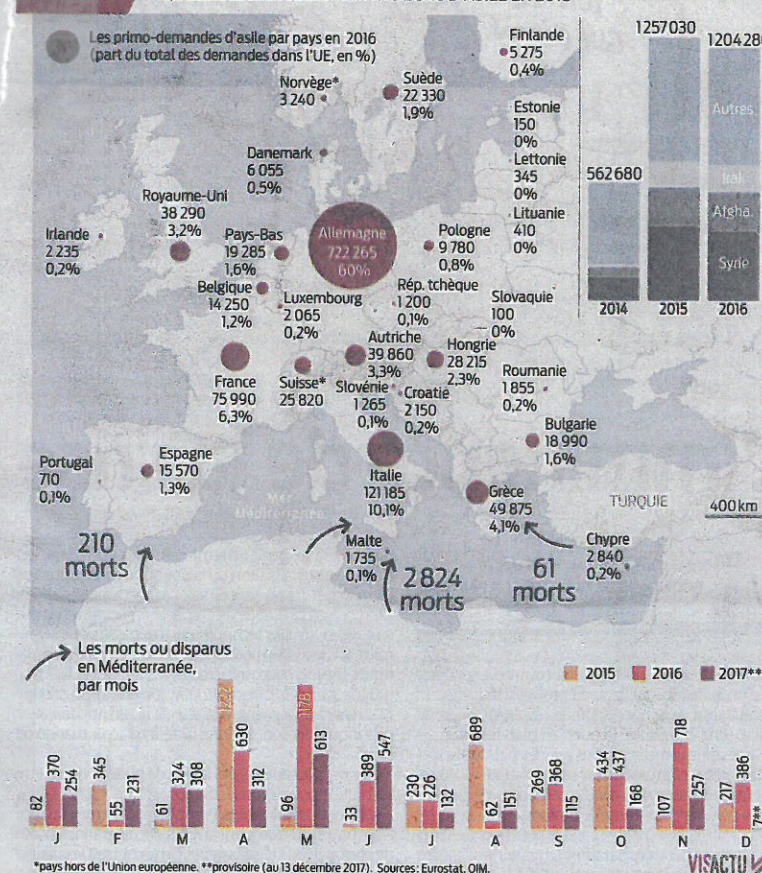
Chaque nuit à Bordeaux, une quarantaine de familles de demandeurs d'asile, dont une trentaine d'enfants en très bas âge, dorment dehors. Des chaînes de solidarité se créent via les associations, dans les écoles sur les réseaux sociaux pour tenter de répondre à cette « urgence humanitaire » réelle. Des petites gouttes d'eau car sur la métropole bordelaise comme dans le reste de la Gironde les structures d'accueil sont tout bonnement débordées.

C'est le constat qui a été dressé lors d'un conseil métropolitain exceptionnel, qui s'est tenu à huis clos en présence du Préfet. L'urgence c'est le mot qui ponctue la tribune publiée samedi dans « Le Monde ». Sept maires de grandes villes, dont la socialiste Martine Aubry et Alain Juppé,

► SUR
sudouest.fr

Chaque soir à 19 heures, l'essentiel de l'actu dans l'édition du soir

EUROPE 1,2 MILLION DE PRIMO-DEMANDEURS D'ASILE EN 2016



La politique d'asile européenne se durcit

Trois sujets sont actuellement sur la table à Bruxelles et plusieurs blocages demeurent

Depuis la crise migratoire de 2015, l'Union européenne a sensiblement durci sa politique vis-à-vis des étrangers. Si, officiellement, l'accueil des personnes ayant besoin de protection internationale demeure la norme, cette politique génère une connaissance de sérieux coups de butoir. Trois sujets sont actuellement sur la table à Bruxelles.

Le règlement dit de « Dublin »

C'est un vrai problème. Selon ce texte, c'est le premier pays où un réfugié est enregistré qui doit traiter la demande d'asile. S'il veut aller dans un autre pays, celui-ci a le droit de le renvoyer vers le premier pays. Avec la crise de 2015, qui voit arriver, dans un court moment, plusieurs dizaines milliers de demandeurs d'asile sur trois pays essentiellement (Malte, mais surtout l'Italie et la Grèce) le système implose. Rome et Athènes renoncent à enregistrer les étrangers et les laissent filer vers le nord de l'Europe. Difficile de les blâmer. En mai 2016, la crise passée, la Commission propose de revoir les règles de Dublin, sans les réformer totalement. La discussion n'a cependant pas encore abouti.

La répartition au sein de l'Union
À côté des règles de Dublin, l'exécu-

tif européen a proposé de mettre en place une soupe de sécurité : la relocalisation. En cas d'afflux massif, les personnes pouvant prétendre à l'asile, arrivant dans un premier pays, seront automatiquement réparties dans l'Union. Ce principe de solidarité se heurte à un « Niet » vigoureux des pays de l'Est : Pologne, Hongrie, Slovaquie, République tchèque, en tête. Ils ne sont pas seuls. Certains pays - la France, les Pays-Bas, en particulier, ne sont pas très favorables à la proposition. Le blocage est net.

Une politique de retour

C'est un point qui fait consensus. Tout migrant économique non accepté ou toute personne déboutée du droit d'asile doit être expulsé. « C'est essentiel pour être crédible vis-à-vis de tout migrant potentiel », affirme un diplomate européen. La difficulté est plutôt pratique. Il faut signer des accords de réadmission avec les pays d'origine (Afghanistan, Nigeria) ou de transit (Maroc, Soudan...). C'est long et compliqué. Il faut ensuite organiser les retours. C'est le tout nouveau corps européen de gardes-frontières (ex-agence Frontex) qui en est chargé. Ce qu'on appelle, pudiquement, des équipes de « retour ».

Nicolas Gros-Vesheyde, à Bruxelles

À Gelos, les migrants résistent

BÉARN Les 51 résidents du Centre d'accueil et d'orientation (CAO) de Gelos, dans l'agglomération de Pau, devront quitter les lieux à la fin du mois de décembre. Le centre, géré par l'association Isard COS, avait ouvert en octobre 2016, à la suite du démantèlement de la « jungle de Calais ». Le 31 décembre prochain, le CAO n'accueillera plus personne. Si dix résidents, déjà détenteurs du statut de réfugié, seront relogés dans des appartements de l'agglomération paloise, une vingtaine de demandeurs d'asile iront au CAO de Bayonne. Quant aux vingt derniers migrants, ils refusent la solution qu'on leur propose.

Soumis au règlement dit « Dublin », qui leur impose de revenir dans le pays par lequel ils sont arrivés dans l'Union européenne (l'Italie, pour l'écrasante majorité des cas), ils devraient passer par le Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (Pahda). Soutenus par le collectif Des Hommes avant tout, ces jeunes hommes ont exprimé leur mécontentement lors de deux manifestations, les vendredi 8 et samedi 16 décembre. Les deux fois, 150 personnes se sont réunies. Actuellement, le Pahda de Pau accueille 90 migrants, pour une capacité totale de 140 personnes.

Pour les vingt « Dublinés » du CAO, les conditions ne sont pas équivalentes à celles du site de Gelos. Ils s'inquiètent de la promiscuité et d'un suivi moindre de leurs dossiers par rapport à celui du CAO. Pour Mi-



Manifestation de réfugiés samedi à la préfecture de Pau.

chel Kessouari, le directeur territorial d'Adoma, la société qui gère le Pahda de Pau, « nous avons répondu à un marché public où il était clairement indiqué que c'est un hôtel avec des chambres duo ou trio. Ces dernières étant réservées aux parents avec un enfant. » Mais surtout, les réfugiés craignent la suite. Car passage au Pahda rime avec renvoi en Italie. Du côté de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, on indique que « la solution n'est pas négociable ».

Edith Marot